BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

VISA Nº179/MDNAC/CF du 23/04/2013

7/MUNAC/CF QU 23/04/20

DECRET n°2013 - 379 /PRES/PM/MDNAC portant annulation partielle du décret n°2012-959/PRES/PM/MDNAC du 13 décembre 2012 portant autorisation exceptionnelle de servir au-delà de la limite d'âge d'officiers des Forces Armées Nationales.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la constitution;

- Vu le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n°2013-001/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant attribution du portefeuille de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
- Vu le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°74-60/AN du 03 août 1960 portant création de l'Armée Nationale ;
- Vu la loi n°037-2008/AN du 29 mai 2008 portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales et son modificatif n°014-2010/AN du 08 avril 2010 ;
- Vu le décret n°2011-929/PRES du 29 novembre 2011 portant organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
- Vu le décret n°2012-959/PRES/PM/MDNAC du 13 décembre 2012 portant autorisation exceptionnelle de servir au-delà de la limite d'âge d'officiers des Forces Armées Nationales ;
- Vu le décret n°2013-025/PRES/PM/MDNAC du 30 janvier 2013 portant promotion à titre exceptionnel d'un officier d'active des Forces Armées Nationales au grade supérieur pour compter du 1^{er} janvier 2013 ;

DECRETE

Article 1: Les dispositions du décret n°2012-959/PRES/PM/MDNAC du 13 décembre 2012 portant autorisation exceptionnelle de servir au-delà de la limite d'âge d'officiers des Forces Armées Nationales, sont annulées en ce qui concerne le Capitaine KASSAH Yaya de l'Armée de l'Air.

Article 2 : Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 13 mai 2013



Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO